

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1 octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 122 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Roland BLUM représenté par Bruno GILLES - Jean-Louis BONAN représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - René CANEZI représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Patricia COLIN représentée par Jean-François DENIS - Eric DIARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Albert GUIGUI représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GUISSANI représenté par Georges ROSSO - Laurence JOUANDON représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUl représenté par Eric DI MECO - Eric LE DISSES représenté par Laurent LAVIE - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Antoine LORENZI représenté par Jacqueline DURANDO - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par Robert MALATESTA - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN représenté par André MOLINO - Marc POGGIALE représenté par Haouaria HADJ CHICK - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis TIXIER représenté par Gerard PEPE - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe SAN MARCO.

•

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 008-2333/10/CC

■ Programmes Opérationnels FEDER et FSE "Compétitivité Régionale et Emploi" 2007-2013. Attribution de subventions FEDER pour le soutien d'opérations relevant des volets "Développement économique au service de l'emploi", "Accessibilité et Mobilité" et "Cohésion sociale et territoriale".

DGSMIE 10/5228/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidat à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

En effet, cet appel à projet, non seulement par les financements qu'il peut apporter mais également par sa capacité d'effet de levier sur de nombreuses actions en cours (actions du CPER, ANRU, CUCS, PLIE) apparaissent tout à fait intéressantes pour les territoires concernés de la Communauté Urbaine ;

Planifié sur une durée de 4 ans (soit jusqu'en décembre 2011 pour sa programmation et décembre 2013 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre CUCS de MPM (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane et Septèmes-les-vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Complémentairement aux autres dispositifs existants (Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Grand Projet de Ville, Contrat de Plan Etat Région 2007-2013), le projet déposé par MPM prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- soutien à l'économie et à l'emploi,
- accessibilité et mobilité,
- cohésion sociale et territoriale.

Le préfet de région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié à MPM l'attribution d'une subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » de 10 674 991 euros dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 21 755 379 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de cette subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » approuvée par délibération n° DEV 001-457/CC du 28 juin 2008, a été signée par MPM et l'Etat le 29 octobre 2008.

A ce jour, 22 opérations ont été programmées pour un montant total FEDER de 2 071 701 euros sur une dépense éligible totale de 5 070 791 euros.

C'est à ce titre que :

- La Coopérative ENERGIES BAT a déposé le 11 août 2010 à la Mission Europe une demande de subvention FEDER pour un montant de 65 000 euros sur une dépense éligible de 220 000 euros HT.

Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Coopérative d'activités et d'emploi dédiée aux métiers du bâtiment – soutien des actions 2010 ».

Cette action permettra d'accompagner des porteurs de projet du bâtiment à créer leur activité et leur emploi dans le cadre d'une entreprise collective partagée.

- La LOGIREM a déposé le 13 juillet 2010 à la Mission Europe une demande de subvention FEDER pour un montant de 46 073 euros sur une dépense éligible de 122 593 euros HT.

Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Crèche Bulle d'Air ».

Cette action permettra à l'association Microbulles d'installer une micro-crèche à Air Bel.

- L'association Cap Au Nord Entreprendre » a déposé le 16 juillet 2010 à la Mission Europe une demande de subvention FEDER pour un montant de 83 000 euros sur une dépense éligible de 196 000 euros TTC.

Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Structuration du réseau associatif inter-entreprises sur Marseille Nord ».

Cette action permettra de renforcer et développer les réseaux d'entreprises existant sur le territoire Nord de Marseille par la mutualisation de leurs moyens et de leurs actions.

- La Maison de l'Emploi de Marseille a déposé le 21 juillet 2010 à la Mission Europe une demande de subvention FEDER pour un montant de 180 000 euros sur une dépense éligible de 360 000 euros TTC.

Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Centrale de Mobilité – années 2010-2011 ».

Cette action permettra de créer une centrale de mobilité dédiée à l'emploi sur le bassin de Marseille.

- L'association Régie Service 13 a déposé le 15 juin 2010 à la Mission Europe une demande de subvention FEDER pour un montant de 31 342 euros sur une dépense éligible de 68 242 euros TTC.

Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Dispositif de médiation sociale sur la cité de Campagne Lévêque-année 2010 ».

Cette action, inscrite dans une démarche de Gestion Urbaine de Proximité, permettra l'amélioration et la préservation du cadre de vie des habitants de la cité.

- L'association ARSIDE a déposé le 13 juillet 2010 à la Mission Europe une demande de subvention FEDER pour un montant de 50 000 euros sur une dépense éligible de 100 032 euros TTC.

Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Permis pour l'emploi sur le territoire de La Ciotat – année 2010 ».

Cette action permettra d'accompagner les publics en recherche d'emploi au passage du permis de conduire.

- L'association Voiture & Co a déposé le 27 mai 2010 à la Mission Europe une demande de subvention FEDER pour un montant de 90 168 euros sur une dépense éligible de 180 337 euros TTC.

Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Plateforme de mobilité - bouger vers l'emploi – actions 2010 ».

Cette action permettra de promouvoir et compléter le développement de nouvelles pratique de mobilité.

- L'association Transport Mobilité Service a déposé le 5 mai 2010 à la Mission Europe une demande de subvention FEDER pour un montant de 41 600euros sur une dépense éligible de 119 558 euros TTC.

Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Facilité la mobilité pour l'accès à l'emploi et le développement économique 2010 ».

Cette action permettra d'aider à la mise en place d'outil de mobilité pour permettre aux personnes d'accéder à l'emploi ou à la formation professionnelle.

Le comité technique de programmation de la subvention globale FEDER « Quartiers sensibles », lors de sa séance du 10 septembre 2010, a donné un avis favorable à l'attribution, sur ces opérations, d'une aide de :

- 65 000 euros sur une dépense éligible de 220 000 euros HT pour la Coopérative ENERGIE BAT
- 46 073 euros sur une dépense éligible de 122 593 euros HT pour la LOGIREM
- 83 000euros sur une dépense éligible de 196 000 euros TTC pour Cap Au Nord Entreprendre
- 180 000 euros sur une dépense éligible de 360 000 euros TTC pour la Maison De l'Emploi de Marseille
- 31 342 euros sur une dépense éligible de 68 242 euros TTC pour Régie Service 13
- 50 000 euros sur une dépense éligible de 100 032 euros TTC pour ARSIDE
- 90 168 euros sur une dépense éligible de 180 337 euros TTC pour Voiture & Co
- 41 600 euros sur une dépense éligible de 119 558 euros TTC pour Transport Mobilité Service

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du PO FEDER 2007-2013 « Axe 4-1 » initié par l'Etat ;
- La délibération n°ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du préfet de région PACA du 5 mai 2008 ;
- La délibération n°DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La délibération n° FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- Les demandes de subvention FEDER présentée par les porteurs de projet ;
- Le comité technique de programmation de la subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » du 10 septembre 2010 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 1er Octobre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 05 octobre 2010

- Que l'effet de levier de l'attribution d'une subvention FEDER à ces porteurs de projets leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentés ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère MPM ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la communauté urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les demandes de subventions FEDER présentées par les porteurs de projets pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet MPM « Une dynamique d'agglomération pour les « espaces urbains sensibles »

Article 2 :

Sont attribuées les subventions FEDER suivantes :

- 65 000 euros sur une dépense éligible de 220 000 euros HT pour ENERGIE BAT ;
- 46 073 euros sur une dépense éligible de 122 593 euros HT pour LOGIREM ;
- 83 000 euros sur une dépense éligible de 196 000 euros TTC pour Cap Au Nord Entreprendre ;
- 180 000 euros sur une dépense éligible de 360 000 euros TTC pour Maison De l'Emploi de Marseille ;
- 31 342 euros sur une dépense éligible de 68 242 euros TTC pour Régie Service 13.
- 50 000 euros sur une dépense éligible de 100 032 euros TTC pour ARSIDE.
- 90 168 euros sur une dépense éligible de 180 337 euros TTC pour Voiture & Co.
- 41 600 euros sur une dépense éligible de 119 558 euros TTC pour Transport Mobilité Service.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la communauté urbaine – sous politique B340 nature 2041 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et nature 2042 pour les subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé – opération 2010/0089 « SG FEDER Axe 4-1 Quartiers sensibles ». Les subventions FEDER sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FEDER qui découleront de cette décision.

Article 4:

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à ces décisions.

Pour Visa,
Le Vice-président Délégué aux financements
européens

Patrick MENNUCCI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Signé le 1er Octobre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 05 octobre 2010

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI